



Doc. 15529

11 mai 2022

Résiliation des contrats des citoyens de la Fédération de Russie à la suite de la cessation de l'adhésion de la Fédération de Russie au Conseil de l'Europe

Question écrite n° 775 au Comité des Ministres

de M. Oleksii GONCHARENKO, Ukraine, Groupe des Conservateurs européens et Alliance démocratique

Le 16 mars 2022, la Fédération de Russie a été expulsée du Conseil de l'Europe.

Malgré cela, sur la base des notes et du document d'information présentés par la Secrétaire Générale au Comité des Ministres sur les questions de personnel, environ 80 membres du personnel russes continueront/pourront continuer à travailler au sein de l'Organisation.

Mr Goncharenko

demande au Comité des Ministres:

Le Comité des Ministres a-t-il déjà prévu, dans ses discussions sur les incidences budgétaires et financières de la cessation de l'adhésion de la Fédération de Russie au Conseil de l'Europe, un paquet budgétaire nécessaire pour procéder à la cessation des contrats à durée indéterminée des membres du personnel qui possèdent la citoyenneté russe, ainsi que de ceux qui possèdent plusieurs nationalités (russe et autres)?

